



# Breuillet

Département de l'Essonne  
Arrondissement de Palaiseau  
Canton de Dourdan

**ARRETE DU MAIRE**

**AM/ 067/2024**

## ARRETE DU MAIRE

### FERMETURE DESTERRAINS DE FOOTBALL DE LA PLAINE DES SPORTS

Le maire de Breuillet,

Vu la délibération 2020 I 13 du Conseil municipal du 23 mai 2020 accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Madame le Maire pour la durée de son mandat, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Sécurité intérieure, notamment l'article L 132-7,

Considérant l'importance des intempéries de ces derniers jours,

Considérant l'incertitude de l'évolution de la décrue,

Considérant que les conditions climatiques ne permettent pas une pratique sportive en toute sécurité.

## ARRETE

**Article 1** : Tous les terrains de la Plaine des Sports sont déclarés impraticables.

Ampliation :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau
- Monsieur le Président du Breuillet Football Club
- La Police municipale de Breuillet
- Le Président du District de Football de l'Essonne

Fait à Breuillet, 11 octobre 2024



Mme le Maire

Véronique MAYEUR

Mis en ligne le 15/10/2024 à 09h58

**REÇU EN PREFECTURE**

le 11/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_AI-091-219101052-20241011-AM0672024-A